

Publié le 03/07/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
29.05.2026
Date d'affichage
29.05.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	40
Titulaires	38
Suppléants	2
Pouvoirs	3
Votants	43
Quorum	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Ann BAUGAS, Laurence MAUREY (Pouvoir à Guillaume LECOEUR), Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Nicolas GENS (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE)

Secrétaire de séance : David BOUDET

Délibération n° 2026/95

Objet : INFRASTRUCTURES VOIRIES ET PATRIMOINE BATI - Attribution marché de travaux de voirie rue Chautard à Bellengreville

Lors de sa séance du 3 avril 2025, le Conseil communautaire a validé le lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement de la rue Victor Chautard à Bellengreville

Après consultation et analyse des offres, par le cabinet MOSAIC, maître d'œuvre, il est proposé de retenir pour le lot 1 « Voirie – assainissement eaux pluviales – signalisation », l'offre de l'entreprise JONES TP, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 211 119.95 € HT et pour le lot 2 « Espaces verts », l'offre de l'entreprise VALLOIS, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 23 830 € HT et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Décide de retenir pour :

- Le lot 1 « Voirie – assainissement eaux pluviales – signalisation », l'offre de l'entreprise JONES TP, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 211 119.95 € HT ;

- Le lot 2 « Espaces verts », l'offre de l'entreprise VALLOIS, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 23 830 € HT ;

✎ AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Pour le Président,
Et par délégation
Le Vice-président
Régis CROTEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr